

Mairie 1 Place de la Mairie
SAINT MARTIN LE VIEUX
87700

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2023/17 EN DATE DU 20/03/2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 15

Représentés : 00

Votants : 15

Exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 00

Abstention : 00

Le Conseil Municipal de Saint Martin Le Vieux s'est réuni en session ordinaire, le 20 mars 2023, à 18h30, à la Mairie, selon la convocation en date du 14 mars 2023, sous la présidence du maire, Madame Sylvie ACHARD.

Présents : Mmes ACHARD. BRUZAT. GIROIR. DUBARRY. ESCALIER. LEONARD. MARCILLAUD. BAYLE

Mrs LAVALADE. MOUSNIER. DELOMENIE. JOUHANNEAU. LEVEQUE. PETILLON. CARREAUD.

Monsieur Damien LEVEQUE a été élu secrétaire de séance.

TARIFS COMMUNAUX 2023

CANTINE SCOLAIRE :

Prix repas pour les enfants : **2,75€** à compter du 1^{er} Septembre 2023

Repas des adultes : **6,70€** à compter du 1^{er} Septembre 2023

GARDERIE MUNICIPALE :

1,50€ par garde à compter du 1^{er} Septembre 2023

PARTICIPATION AUX FRAIS DE SEJOUR DES ENFANTS :

7,50€ par jour et par enfant de moins de 18 ans domicilié sur la commune, pour les enfants partant en centre de vacances pendant l'année 2023.

TAXES FUNERAIRES :

Prix du m² de terrain au cimetière : **100€ à compter du 1^{er} avril 2023**

L'utilisation du caveau communal sera gratuite pendant les six premiers mois puis le prix sera de **155€** par mois entamé.

Case de columbarium pour 30 ans : **350€**

Cavurne pour 30 ans : **450€**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus ;
Au registre sont les signatures ;

Le Maire,
Sylvie ACHARD

